

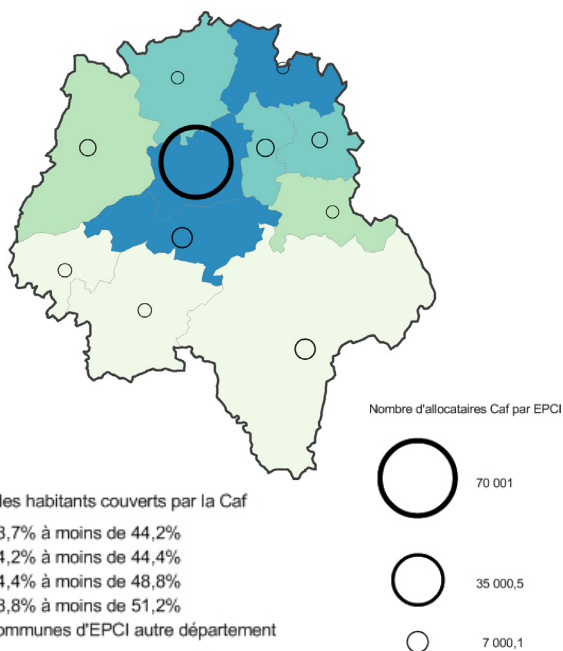
PORTRAIT SOCIAL

Caf Touraine

48 %
de la population
couverte

117 843
allocataires

Nombre d'allocataires et taux de couverture
de la population par la Caf



Sources : Caf 31/12/2016 et Insee RP 01/01/2013
© IGN © Geofila 2.0.2016

Le nombre de personnes couvertes par la Caf atteint 286 157 en 2016. Ainsi, la Caf couvre de 38 % à 51 % de la population selon les Communautés de Communes.

Le montant moyen des prestations légales perçues par les allocataires de l'Indre-et-Loire en décembre 2016 est de 401 €. Il est inférieur de 32 € à la moyenne régionale et de 39 € à la moyenne française.

L'Indre-et-Loire se distingue par une plus forte proportion d'allocataires isolés et par un poids plus faible de couples avec enfant(s) qu'au niveau national. En revanche, les couples sans enfant et les familles monoparentales se situent à un niveau similaire.

60 % des allocataires d'Indre-et-Loire sont dépendants à moins de 25 % des prestations. 15 % en sont totalement dépendants, c'est-à-dire qu'il s'agit de leur seule source de revenus.

Un allocataire est un responsable de dossier, qui a perçu au moins une prestation légale au titre du mois de décembre 2016. Les personnes couvertes par les prestations sont les allocataires, leurs conjoints ou concubins et les enfants et autres personnes qu'ils peuvent avoir à charge. Le taux de couverture Caf est la part de la population totale qui est couverte par au moins une prestation légale.



Petite enfance



Enfance
et parentalité



Logement
et cadre de vie



Solidarité
et insertion



Zoom sur
la prime d'activité

Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale



Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans



Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans

- 59,4 à moins de 63,5
- 63,5 à moins de 70,3
- 70,3 à moins de 74,4
- 74,4 à moins de 83,5

□ communes d'EPCI autre département

La Caf soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants par le biais de financements en direction des équipements et de prestations individuelles versées aux familles. Avec un total de 14 237 places, la capacité théorique d'accueil de l'Indre-et-Loire s'élève en 2014 à 71 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Elle varie de 59 % à 82 % selon les communautés de communes.

Une aide, désormais appelée Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE), peut être attribuée aux parents choisissant d'interrompre leur activité professionnelle pour élever leur enfant. Cette prestation couvre 1 764 enfants de moins de 3 ans en Indre-et-Loire.

Modalités de calcul de la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans : l'offre correspond au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans en établissements d'accueil du jeune enfant, en classes préélémentaires, auprès d'assistants maternels et par la garde des enfants par des salariés employés au domicile des parents. Cette offre est divisée par le nombre d'enfants de moins de 3 ans estimé dans le département.

Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2014
© IGN ® Geofla 2.0.2016

Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants



Allocataires percevant des prestations liées à l'entretien des enfants

	Département		Région		France métropolitaine
	Allocataires	Part des foyers allocataires			
Allocations familiales	42 574	36 %	41 %	38 %	
Complément familial	6 909	6 %	8 %	7 %	
Allocation de soutien familial	5 757	5 %	5 %	5 %	
Allocation de rentrée scolaire	24 245	21 %	25 %	24 %	
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	1 636	1 %	2 %	2 %	

Source : Caf 2016

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement des prestations destinées à l'entretien des enfants. 36 % des allocataires de la Caf d'Indre-et-Loire bénéficient des allocations familiales, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne française (39 %).

Intervenant à des moments clés de la vie des parents, la Caf a également versé, en 2016, l'Allocation de rentrée scolaire (Ars) à 24 245 familles, l'Allocation de soutien familial à 5 757 familles et l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) à 1 637 familles.

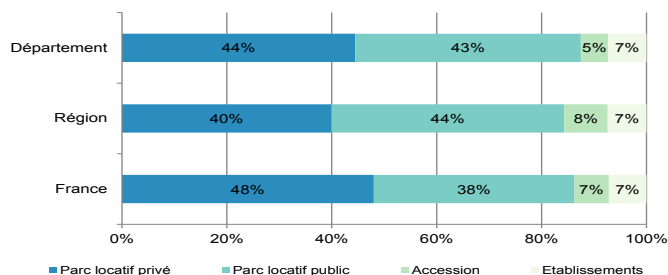
La Caf témoigne également de son engagement par la mise en œuvre d'une offre diversifiée de soutien à la parentalité. En 2016, la Caf a financé 34 structures développant des actions retenues par le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap), 1 service de médiation familiale, 70 lieux d'accueil enfants-parents (Laep), et 19 contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, qui permettent de renforcer les liens entre les familles et l'école.

Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement



Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2016

En matière de logement, les aides personnelles versées par la Caf constituent un axe majeur, l'objectif visant à réduire la part du budget des familles consacrée à ce poste de dépenses.

En 2015, le département d'Indre-et-Loire dénombre 62 390 bénéficiaires d'une aide au logement, soit 53 % des allocataires. 19 % de ces aides sont versées aux étudiants.

Près de 4 allocataires sur 10 résident dans le parc privé,

situation similaire au niveau régional (40 %), mais inférieure au niveau national (48 %).

26 % des allocataires du parc privé supportent un taux d'effort supérieur à 40 %, contre 3% des allocataires du parc public. Ces valeurs sont également de cet ordre aux niveaux régional et national.

Le taux d'effort net correspond à la part des ressources que les allocataires consacrent au paiement de leur loyer, après la perception de l'aide au logement.

La dégressivité des aides au logement depuis le 1^{er} juillet 2016

Cette mesure prévoit l'instauration de nouveaux plafonds de loyer, variant selon la taille de la famille et la zone géographique. A partir de ces nouveaux seuils, les aides au logement peuvent diminuer et même être supprimées. Elle permet de lutter contre les loyers trop élevés et d'attribuer les aides au logement aux ménages supportant un loyer en correspondance avec leur composition familiale. Cette disposition ne s'applique cependant pas aux bénéficiaires d'Aah, d'Aeéh et aux personnes en logement meublé.

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi



Pour aider les personnes les plus démunies, la Caf verse le Revenu de solidarité active (Rsa) et l'Allocation pour adultes handicapés (Aah). En 2016, 22 296 allocataires perçoivent l'un des minima sociaux versés par la Caf d'Indre-et-Loire.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le volet activité du Rsa est remplacé par la Prime d'activité ; le Rsa socle est maintenu. En Indre-et-Loire, la composante socle du Rsa est versée à près de 13 114 foyers, c'est près de 100 de moins qu'un an auparavant. Cette diminution concerne l'ensemble des foyers, qu'ils bénéficient ou non d'une majoration de leur allocation liée à leur situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître. Les effectifs du Rsa socle majoré s'élèvent à 1 597 bénéficiaires contre 1 720 un an auparavant.

L'incitation à la reprise d'une activité professionnelle par le mécanisme du cumul intégral

Pour accompagner les transitions vers une reprise d'activité des allocataires de ce minimum social, le mécanisme d'intéressement permettant de cumuler le bénéfice du Rsa avec les nouveaux revenus d'activité concerne près de 6 % des bénéficiaires du Rsa socle en Indre-et-Loire. L'objectif est d'inciter

Allocataires percevant un minimum social

	Département
Bénéficiaires du Rsa socle	13 114
Dont bénéficiaires du Rsa socle majoré	1 597
Bénéficiaires de l'Aah	9 206
Dont bénéficiaires de l'Aah en emploi	3 184

Source : Caf 2016

et aider ces allocataires qui s'inscrivent dans une démarche de réinsertion dans le monde du travail à faire face à leurs dépenses sans se fragiliser.

En décembre 2016, l'Aah est versée à 9 206 adultes de plus de 20 ans en Indre-et-Loire. Si le législateur a mis en place de nouvelles règles pour encourager l'activité professionnelle et améliorer la réactivité de la prestation en fonction des revenus, 889 bénéficiaires exercent une activité en milieu ordinaire et 1063 en milieu protégé. Au total, avec ceux qui sont en période d'intéressement à la reprise d'activité, 21 % des bénéficiaires de la prestation sont en emploi.



Prime d'activité

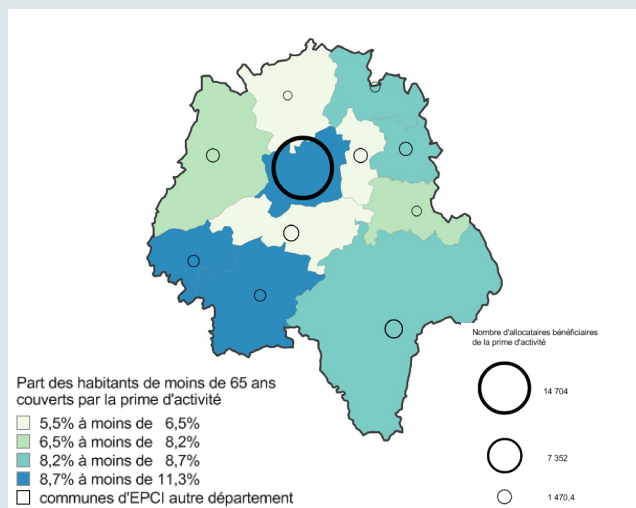


Allocataires percevant la prime d'activité

	Département		Région		France métropolitaine
	Allocataires	Part des foyers allocataires			
Bénéficiaires de la prime d'activité	23 982				
Avec majoration pour isolement	1 710	7 %	7 %	7 %	7 %
Moins de 25 ans	4 559	19 %	18 %	17 %	17 %
Isolés	13 163	55 %	51 %	52 %	52 %
Montant moyen versé	150 €		153 %		157 €

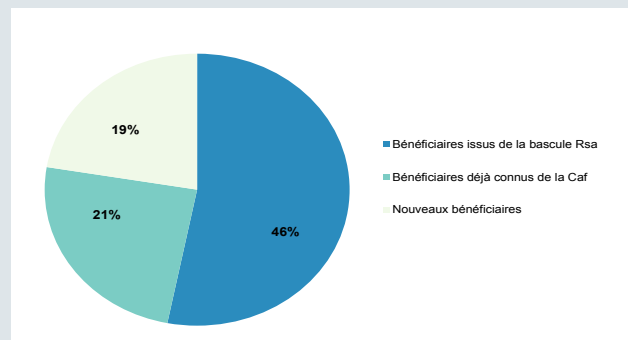
Source : Caf 2016

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population bénéficiaire de la prime d'activité



Sources : Caf 31/12/2016 et Insee RP 01/01/2013
© IGN © Geofla 2.0.2016

Origine des bénéficiaires de la prime d'activité



Source : Caf 2016

La loi n° 2015-994 du 17 août 2015, relative au dialogue social et à l'emploi, instaure la mise en place au 1^{er} janvier 2016 de la Prime d'activité. Cette nouvelle prestation remplace le volet « activité » du Revenu de solidarité active (Rsa) ainsi que la Prime pour l'emploi (Ppe). Elle est destinée aux personnes exerçant une activité professionnelle : salariés ou travailleurs indépendants mais elle est aussi ouverte aux étudiants salariés et apprentis à condition de justifier d'un montant minimal de rémunération.

Fin 2016, elle est versée par la Caf à 23 982 bénéficiaires résidant en Indre-et-Loire. En ajoutant aux allocataires, leurs éventuels conjoints, enfant(s) ou autres personnes à charge, l'ensemble des personnes couvertes par la Prime d'activité s'élève à 44 777. 1 710 foyers perçoivent une majoration de leur allocation liée à leur situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître.

Les jeunes de 18 à 24 ans concernés aussi par la Prime d'activité.

Pour 19 % des foyers, l'allocataire est un jeune âgé de moins de 25 ans. Par ailleurs, plus de la moitié des bénéficiaires de la Prime d'activité (55 %) sont des personnes isolées et près du quart (21 %) des familles monoparentales ; parmi l'ensemble des familles avec enfant(s), 57 % sont des parents qui élèvent seuls leur enfant. Le montant moyen versé en décembre 2016 au titre de la Prime d'activité est de 150 €. Ce montant est de 117 € en moyenne pour les personnes isolées, 158 € pour les couples sans enfant et d'environ 200 € pour les couples avec enfants et les familles monoparentales.

Parmi les 23 982 bénéficiaires de la Prime d'activité, près de 67 % n'ont pas basculé directement du Rsa activité : 46 % percevaient d'autres prestations et 21 % étaient inconnus de la Caisse d'allocations familiales.

Ces 5 000 nouveaux allocataires correspondent principalement à une population jeune, active et isolée. En effet, un tiers sont âgés de moins de 25 ans, la proportion étant deux fois plus importante que parmi l'ensemble des bénéficiaires de la Prime d'activité. 90 % sont des personnes isolées contre 55 % pour l'ensemble.

Les fichiers statistiques utilisés pour cette publication sont issus des bases de gestion des droits des allocataires, constitués 6 semaines après la fin du mois de droit étudié (fichiers Bénétrim et Filéas). Toute extraction plus tardive aboutirait à un dénombrement des droits de chaque trimestre supérieur, en raison des actualisations de dossier qui ont lieu postérieurement à la date d'extraction des fichiers.